

RAPPORT PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010056-20130718-2013-94-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2013

Publication : 25/07/2013

2012

Depuis 1996, et la loi n°95-101 du 2 février 1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers (dite loi Barnier), qui modifie le code des communes, les maires et présidents d'intercommunalités ont l'obligation d'élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (article 73).

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information des usagers sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Cette obligation réglementaire ne souffre d'aucune exception, que la compétence ait été transférée en partie ou en totalité à un établissement public de coopération intercommunale, que la gestion ait été déléguée ou non à une entreprise privée.

Un décret (n°95-635 du 6 mai 1995 publié au JO du 7 mai 1995) est ensuite venu en préciser les modalités et le contenu.

L'arrêté du 2 mai 2007 (joint en annexe) définit les données et indicateurs de performances devant figurer dans ces rapports annuels. Dans le présent rapport, ces informations sont surlignées en bleu.

Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs, le présent modèle associe une icône à chacune des compétences d'un service d'assainissement :

Collecte: la mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

Transport : la mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directe-

ment desservis.

Dépollution : la mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre le rejet lui-même.

Grâce à ces indicateurs, les collectivités disposent d'un état des lieux précis de leurs réseaux d'eau et d'assainissement et d'un suivi de leurs évolutions. Ils ont également la possibilité de planifier les interventions nécessaires pour maintenir ou atteindre un bon niveau de performance.

Les prix et performances des services sont progressivement renseignés dans une base de données nationale qui constitue l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement.

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement doit obligatoirement être mis à la disposition du public dans les communes ou EPCI de plus de 3 500 habitants.

Afin de faciliter la connaissance de la nature et du niveau de l'

offre de service public par la population et engager un vrai dialogue sur la modernisation et l'amélioration du service, j'ai souhaité l'insertion de ce rapport sur notre site internet www.ca-ajaccien.fr accompagné d'un espace permettant aux usagers de poser toutes les questions qu'ils jugeraient utiles et nécessaires, et la mise à disposition du public dans toutes les communes de la Communauté d'agglomération.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien.

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau communal
intercommunal

- Nom de la collectivité : C.A.P.A.
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte		
	Transport		
	Dépollution		
	Contrôle de raccordement		
	Elimination des boues produites		
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : AFA, AJACCIO, ALATA, APPIETTO, CUTTOLI-CORTICCHIATO, PERI, SARROLA-CARCOPINO, TAVACO, VALLE-DI-MEZZANA, VILLANOVA
- Existence d'une CCSPPL
Oui Non

• Existence d'un zonage
Oui Non

• Existence d'un règlement de service
Oui, Non

MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en :

- régie
- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

NATURE DU CONTRAT

- Nom du prestataire : Compagnie des Eaux et de l'Ozone
- Date de début de contrat : 2 février 2005
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2016
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2016

- Nombre d'avenants et nature des avenants :
 - Avenant n°1 : 09/08/2006 : Suppression des îlots concessifs prévu au contrat de base
 - Avenant n°2 : 06/09/1010 : Manutention, transport et élimination des boues
 - Avenant n°3 : 15/07/2012: Exploitation des stations de Campo dell'oro et Sarrola Carcopino
 - Avenant n°4: 27/12/2012: intégration des stations de Campo dell'oro, Tavaco et réseaux anciens ajacciens

AUDIT DES CONTRATS

Conformément aux articles L.1411-1 et suivant du CGCT, et aux termes du contrat de délégation de services publics (article 15 du contrat de DSP eau), la CAPA, pour se conformer aux obligations légales de contrôle des services affermés, a confié au groupement Poyry Environnement – Finances Consult – Cabinet Cabanes, des missions d'audit des deux contrats.

Ces missions sont les suivantes :

- Réaliser un audit financier et technique des deux contrats,
- Assister la collectivité dans le cadre de la renégociation des contrats suite à l'intégration de nouveaux ouvrages
- Assister la collectivité dans le cadre des contrôles annuels réglementaires du délégataire
- Apporter une aide juridique et technique pour l'exécution des contrats.

En 2011, le groupement a réalisé les diagnostics techniques et financiers des contrats. Les négociations menées en 2012 ont aboutis à la signature des avenants n°3 et 4 respectivement le 15 juillet et le 27 décembre 2012.

D'un point de vue technique, ces avenants intègrent notamment:

- La station d'épuration de Campo dell Oro, son émissaire et les postes de relèvements liés.
- La station d'épuration des Sanguinaires reconstruite à compter de fin 2013.
- Les équipements d'auto-surveillance.
- Les réseaux de la vieille ville d'Ajaccio.
- Les réseaux privés à rétrocéder au domaine public, à hauteur de 5 par an, jusqu'à la fin du contrat.
- Le transport et traitement des boues et sous-produits issus de l'épuration.
- Les prestations nécessaires à l'amélioration de la connaissance et gestion des équipements.
- Les prestations nécessaires à l'amélioration du service à l'usager.

D'un point de vue financier, cet avenant l'intégration des équipements est sans incidence financière sur la rémunération du délégataire.

La part variable relative à la facturation de l'assainissement de la collectivité est augmentée de 0,0792 €/m³, qui correspond au montant de la négociation affectée au financement des investissements. Cette affectation permettra de financer les investissements programmés en 2013 sans augmentation du prix de l'eau pour les usagers ordinaires.

Les abonnés bénéficiant de gros compteurs voient leur facture augmenter suivant le diamètre du compteur.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 64 855 habitants au 31/12/2012 (64 855 au 31/12/2011).

NOMBRE D'ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 35 987 abonnés au 31/12/2012 (35 829 au 31/12/2011).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 39 837.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,8 habitants/abonné au 31/12/2012. (1,81 habitants/abonné au 31/12/2011).

VOLUMES FACTURÉS

	Volumes facturés durant l'exercice 2011 en m3	Volumes facturés durant l'exercice 2012 en m3	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	3 888 602	4 009 352	3,1%

AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2012 (0 au 31/12/2011).

L'avenant à la DSP prévoit la mise en place des conventions et autorisations de déversement d'ici la fin du contrat.

LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 3,69 km de réseau unitaire hors branchements,
- 99,36 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 118,775 km (110,5 km au 31/12/2011).

OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service gère 14 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Stations d'épuration	Nb.	Capacité épuratoire installée en équivalent habitant	Volumes de boues évacuées (Tonne de matières sèches)
Ajaccio Sanguinaires	2	60 000 EH	217,2
Ajaccio Campo dell Oro		40 000 EH extensible à 65 000 EH	305,1
Afa	1	1 900 EH	0
Appietto	1	350 EH	0
Alata – Bas d'Alata	2	120 EH	0
Alata – Trova		50 EH	0
Cuttoli Village	3	1 200 EH	0
Cuttoli – Pèdi Morella		500 EH	0
Cuttoli Abattoir		2 500 EH	0
Peri – Village :	1	350 EH	0
Sarrola – Village	3	400 EH	0
Sarrola Carcopino		350 EH	0
Sarrola Effrico		1 700 EH	0
Valle di Mezzana	1	400 EH	0
Total	14	109 820 EH	522,3

Volume de boues évacuées en 2012 : 522,3 T MS

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2012 et 01/01/2013 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2012	Au 01/01/2013
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	11,06 €	13,94 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
	De 0 à 120 m3	0,44 €/m3	0,5553 €/m3
		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	35,13 €	36,76 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
	De 0 à 120 m3	0,6558 €/m3	0,6861 €/m3
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	2,1 %	2,1 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m3	0,15 €/m3

FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	11,06	13,94	26%
Part proportionnelle	52,80	66,64	26,2%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	63,86	80,58	26,2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	35,13	36,76	4,6%
Part proportionnelle	78,70	82,33	4,6%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant au délégataire	113,83	119,09	4,6%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	0,00	_____	_____%
Autre : _____	_____	_____	_____%
TVA	4,11	4,57	11,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	22,11	22,57	2,1%
Total	199,80	222,24	11,2%
Prix TTC au m3	1,66	1,85	11,4%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent. Pour mémoire, en 2007, ce prix était de 1,07€ et le prix moyen sur le bassin RMC était de 1,08€TTC. L'augmentation du prix de l'eau s'explique par deux raisons principales :

- augmentation du niveau des investissements nécessaires au traitement des eaux usées
- mécanisme de financement des investissements basé sur le principe "pollueur-payeur" qui se traduit par le financement des équipements par l'utilisateur et non le contribuable.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'exercice 2012, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 89,97% des 40 000 abonnés potentiels (89,57% pour 2011).

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P.202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2011	Exercice 2012
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	Oui	Oui
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	Non	Non
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	Oui	Oui
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	Non	Non
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	Non	Non
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	Oui	Oui
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	Non	Non

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 50 pour l'exercice 2012 (50 pour 2011).

FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3)

L'arrêté du 22 juin 2007 impose de contrôler le bon fonctionnement des stations d'épuration. Les types de contrôle varient en fonction de la capacité de la station.

Capacité	Contrôles à effectuer	Nombre de stations concernées
De 0 à 1 000 EH	Un bilan 24 heures par an	6
De 1 000 à 2 000 EH	Deux bilans 24 heures par an	3
De 2 000 à 10 000 EH *	Un bilan 24 heures par mois et mesure de débit en continu	1
De 10 000 à 100 000 EH *	Un bilan 24 heures 2 fois par semaine et mesure de débit en continu	2

* Ces stations sont équipées de matériel permettant de faire des contrôles continus sur l'année.

Les stations d'épurations doivent répondre à des normes de rejet ou de pourcentage de pollution éliminée. Le bon fonctionnement des stations d'épuration est jugé notamment au regard de ces paramètres (arrêté du 22 juin 2007).

Pour les stations d'épuration de moins de 2 000 EH,

Paramètres	Concentration à ne pas dépasser	Rendement minimum à atteindre
DBO5	35 mg/l	60 %
DCO		60 %
MES		50 %

Pour le paramètre DBO5, les performances sont respectées soit en rendement, soit en concentration.

Pour les stations d'épuration de plus de 2 000 EH, les échantillons moyens journaliers doivent respecter soit les valeurs fixées en concentration, soit les valeurs fixées en rendement, comme stipulé dans les deux tableaux qui suivent.

Paramètres	Concentration à ne pas dépasser
DBO5	25 mg/l
DCO	125 mg/l
MES	35 mg/l

Paramètres	Charge brute de pollution organique reçue en kg/j de DBO5	Rendement minimum à atteindre
DBO5	120 exclus à 600 inclus > 600	70 % 80 %
DCO	Toutes charges	75 %
MES	Toutes charges	90 %

Les résultats des contrôles figurent dans le tableau ci-après.

STEP	Capacité EH	Nombre de contrôle	Conformité
AFA	1 900	2	0%
AJACCIO SANGUINAIRES	60 000	125	44,8%
AJACCIO CAMPO DELL ORO	40 000	49	71,4%
APPIETTO	350	1	100%
CUTTOLI VILLAGE	1 200	2	100%
CUTTOLI PEDI-MORELLA	500	1	100%
CUTTOLI ABATTOIR	2 500	1	100%
PERI	350	1	100%
SARROLA VILLAGE	400	1	0%
SARROLA CARCOPINO	350	1	100%
SARROLA EFFRICO	1 700	2	100%
VALLE DI MEZZANA	400	1	100%

Les résultats sur la station d'Afa s'expliquent par les casses des roulements des disques biologiques qui ont nécessités leur arrêt. Les effluents étaient alors traités sur le lit bactérien sous dimensionné pour traiter la totalité de la charge entrante en station. Le fonctionnement de la station a été également perturbé par des dépotages "sauvages" dans le réseau.

Ceux concernant la station d'épuration de Sarrola Village sont dus à un non respect des rendements en DCO et MES. Le délégataire n'explique pas ces résultats.

LA STATION D'ÉPURATION DES SANGUINAIRES

En 2012, 2,7 millions de m³ ont transité par la Station d'épuration des Sanguinaires, ce qui représente une variation de - 36 % par rapport à 2011.

Cette baisse s'explique par la mise en service de la station d'épuration de Campo dell Oro : les effluents de la partie Est de la ville ne vont plus à la station d'épuration des Sanguinaires mais à la nouvelle.

Les rejets de la STEP des Sanguinaires ne sont pas conformes à la directive Européenne. (69 non conformités pour 125 échantillons) soit un taux de conformité épuratoire de 44,8%.

Ce taux est en nette amélioration puisqu'il était de 34% en 2011. Il s'explique par la diminution de la charge entrante.

La reconstruction de la station des Sanguinaires a débuté en 2012 et se terminera fin 2013.

LA STATION D'ÉPURATION DE CAMPO DELL ORO

2,2 millions de m³ ont transités par la station d'épuration de Campo dell Oro. Elle a également reçu 492 tonnes de matières de vidange. 71,4% des 49 bilans réalisés en 2012 sont conformes. Les non conformités sont imputables à la période de réglage de l'ouvrage, d'une durée contractuelle de 6 mois à compter de sa mise en service au mois de novembre 2011 et en particulier à la vidange du digesteur qui a généré une surcharge de pollution sur la station.

Depuis la fin de la période d'observation, intervenue au mois de juillet 2012, la station d'épuration est conforme à la directive sur les eaux résiduaires urbaines.

TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

L'ensemble des boues des stations d'épuration est évacué vers une unité de compostage conforme (norme NF) : Lombricorse à Venaco.

Pour l'exercice 2012, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2011).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel. L'exercice 2012, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

Pour l'exercice 2012, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2011).

POINTS NOIRS DU RÉSEAU DE COLLECTE (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Pour l'exercice 2012, le nombre de points noirs est de 20,2 par 100 km de réseau (20,8 en 2011).

TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire renouvelé en km	0,145	0,185	0,375	0,345	1,336

Au cours des 5 dernières exercices, 2,386 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

Pour l'exercice 2012, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,22% (0,2% en 2011).

Ce taux est faible pour maintenir en état le patrimoine communautaire.

Les principaux tronçons renouvelés en 2012 sont les suivants:

- Les opérations de réparation pour cause d'effondrement du réseau rue Pompidou (st Joseph), du réseau avenue

Kennedy, du réseau Rue St Roch, du réseau cours Napoléon, du réseau 4 avenue Kennedy, du réseau Rue du soleil levant, du réseau Rue Ste Lucie.

- Le renouvellement du réseau de la route des sanguinaires
- La reprise du réseau d'eaux usées à la résidence des îles
- Rue des 3 maries

CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance

établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

Pour l'exercice 2012, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nb. de bilans réalisés exercice 2012	Nb. de bilans conformes exercice 2012	% de bilans conformes exercice 2011	% de bilans conformes exercice 2012
STEP de Trova	_____	_____	_____	_____
Station d'épuration du chef lieu de Cuttoli	2	2	100	100
Station d'épuration Campo Dell Oro	49	35	Mise en service novembre 2011	71,4
Station d'épuration du chef lieu de Péri	1	1	100	100
Station d'épuration du chef-lieu d'Appieto	1	1	100	100
Station d'épuration de Pédi-Morella	1	1	100	100
Station d'épuration AFA Chef-Lieu	2	0	0	0
Station d'épuration des sanguinaires	122	55	34	45,1
Station d'épuration du Chef Lieu de Sarrola	1	1	0	100
STEP du bas d'Alata	_____	_____	_____	_____
Station d'épuration de l'abattoir de Cuttoli	_____	_____	_____	_____
Station d'épuration Carcopino	1	1	Pas en service en 2011	100
Station d'épuration de Baléone-Effrico	2	2	100	100
Station d'épuration de Valle di Mezzana Chef lieu	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2012, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 59 (34 en 2011).

INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2011	Exercice 2012
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 60 (60 en 2011).

DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette en €	2 972 914	15 284 049
Épargne brute annuelle en €	1 421 757	1 461 066
Durée d'extinction de la dette en années	2,1	10,5

TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2012 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2011	Exercice 2012
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2011	1,6	1,6

TAUX DE RÉCLAMATIONS (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Pour l'exercice 2012, le taux de réclamations est de 0,1 pour 1000 abonnés (0 en 2011).

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2011	Exercice 2012
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	19 836 691	13 157 276

La principale opération en 2012 est le début de la reconstruction de la station d'épuration des Sanguinaires.

ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 972 914	15 284 049
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	323 958	350 579
	en intérêts	121 208	169 965

AMORTISSEMENTS

Pour l'exercice 2012, la dotation aux amortissements a été de 524 813 € (222 695 € en 2011).

EVÈNEMENTS 2012 ET PERSPECTIVES

EVÈNEMENT 2012

MISE EN CONFORMITÉ DERU

Novembre 2011 a marqué la mise en route de la nouvelle station d'épuration d'Ajaccio, située à Campo dell'oro et qui constitue l'un des projets les plus ambitieux de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien avec une capacité de 40 000 équivalents-habitants extensible à 65 000.

Cette dernière, soucieuse d'assurer efficacement la protection de son environnement, de garantir la qualité de l'eau ainsi que plus largement d'agir en faveur du développement durable s'est lancée en septembre 2012 dans un autre chantier à savoir la reconstruction de la station d'épuration des sanguinaires.

Ce projet est le fruit d'un travail concerté mobilisant un certain nombre d'acteurs (services de l'Etat, CTC, Agence de l'eau, Conseil général ...) et poursuit deux objectifs principaux : la mise en conformité du système d'assainissement de l'agglomération Ajaccio au regard de la directive sur le traitement des eaux résiduaires urbaines et, de la même façon, l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire.

La mise en service de la station d'épuration de Campo dell'Oro ayant permis de baisser la charge polluante de la station d'épuration des Sanguinaires, cette dernière peut continuer de fonctionner durant les travaux.

La station des Sanguinaires construite dans les années 1980, sera dotée en décembre 2013 d'équipements modernes et complémentaires alliant nouvelle technologie et respect de l'environnement pour fonctionner de manière optimale même par temps de pluie pour une capacité de 60 000 équivalents habitants.

La station des sanguinaires sera équipée :

- D'un système de prétraitement rendu efficace par des ouvrages performants (dégrilleur, déssableur-déshuileur...)
- De deux décanteurs permettant l'élimination de la pollution en suspension
- D'un système de traitement biologique MBBR
- D'un système de traitement par ultraviolets permettant l'abattement de la pollution bactériologique rendant l'eau épurée conforme aux eaux de baignade d'excellente qualité dès la sortie de l'usine.
- D'un nouveau système de traitement des boues
- D'une remise à niveau de la filière ventilation-désodorisation

Ainsi, cette nouvelle station pour un montant de près de 12 millions d'euros permettra :

- D'améliorer et de garantir la santé et la sécurité au travail des salariés d'un ouvrage âgés de plus de 30 ans,
- De garantir le traitement par temps de pluie quand les débits peuvent atteindre 2000 m³/par heure contre 350 en temps normal
- De garantir la qualité bactériologique des eaux de baignade dès la sortie de l'usine alors que la réglementation européenne ne l'impose pas.

Cet investissement permet à La CAPA de franchir un nouveau pas dans le développement de son territoire communautaire. En effet le traitement optimal des eaux usées constitue un enjeu majeur dans une société ou se développe sans cesse de nouvelles activités pouvant nuire à notre environnement. Ainsi l'émergence de règles européennes de plus en plus contraignantes oblige la puissance publique à s'y adapter et à s'y conformer.

Avec la station de Campo dell'Oro et la future station des sanguinaires, la CAPA remplit ces objectifs et permet à l'ensemble de son territoire d'envisager avec sérénité son développement dans des conditions plus que durable.

Afin d'assurer un traitement efficace de la filière déchets, la CAPA a également investi dans la mise en place d'une unité de dépotage des matières de vidanges, de curage et des graisses à la station d'épuration de Campo dell Oro. Cette installation, ouverte en 2012, permet aux professionnels de disposer d'un exutoire réglementaire pour éliminer ces déchets.

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT-RÉALISATION DES RÉSEAUX PRINCIPAUX

En 2012, la CAPA a mis en œuvre son schéma directeur d'assainissement. Elle a notamment :

- réalisé des études de maîtrises d'œuvre et de suivi du milieu naturel pour raccorder le secteur de Baleone à la station d'épuration de Campo dell Oro.
- débuté des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des réseaux principaux en direction de la route de Bastia, de Calvi et d'Alata.
- Effectué les études de faisabilité pour créer d'un système d'assainissement à Villanova

CAMPAGNE DE RECHERCHE DES MICROPOLLUANTS DANS LES REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION DES SANGUINAIRES ET DE CAMPO DELL ORO

Les micropolluants sont des substances organiques ou minérales qui, en raison de leur toxicité, de leur persistance ou de leur bioaccumulation peuvent entraîner des effets négatifs sur les organismes.

Ces micropolluants proviennent de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, des activités hospitalières, du bâtiment, mais aussi de la vie de tous les jours et tout un chacun (Lessive, vaisselle, cosmétiques, bricolage, jardinage, médicaments...) Les impacts des micropolluants à long terme sur l'environnement et la santé sont encore mal connus mais ont de quoi inquiéter depuis qu'on a découvert qu'ils peuvent perturber la reproduction des poissons.

Les stations d'épurations sont conçues pour traiter la pollution organique mais leur effet sur ces substances est mal connu.

Afin de mieux connaître les rejets des deux stations les plus importantes du territoire (Campo dell Oro et Sanguinaires), la CAPA a réalisé une série de mesures pour déterminer qu'elle type de micropolluants elles rejettent et en quelle quantité.

Les micropolluants présents dans les rejets feront l'objet d'un suivi les années suivantes.

PERSPECTIVES

Les principaux travaux pour les années à venir seront celles prévues par le schéma directeur d'assainissement :

- la reconstruction de la station d'épuration des Sanguinaires en 2013
- l'extension des réseaux vers les plaines de Sarrola Carcopino et de Peri ainsi que les communes d'Afa, Appietto et Alata.
- la construction d'unités de traitement pour les secteurs qui ne peuvent pas être raccordés à Campo dell Oro, telle que la station d'épuration de Villanova.

La collectivité devra également :

- établir des conventions de déversements avec les établissements rejetant des effluents non domestiques
- poursuivre les démarches engagées avec les sociétés d'hydrocurage pour vidanger les graisses, matières de curage et de vidange à la station d'épuration de Campo dell Oro
- mettre en place de nouvelles recettes pour le service (participation pour l'assainissement collectif).

Dans le cadre de la délégation de service public, il est prévu :

- d'améliorer l'accueil clientèle (utilisation des nouvelles technologies, nouvelles plages horaires...)
- de mettre à jour les plans des réseaux et de réaliser une modélisation
- mener des actions sociales et de formation professionnelle.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2011	Valeur 2012	Variation
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	64 855	64 855	
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	406,1	522,3	
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,66	1,85	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	89,57	89,97	
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	50	50	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0	
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	20,8	20,2	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,2	0,22	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	34	59	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	60	60	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,1	10,5	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,6	1,6	
P258.1	Taux de réclamations	0	0,1	



**Communauté d'Agglomération
du Pays Ajaccien**

Immeuble Castellani
Quartier St Joseph
20090 Ajaccio

Tél. : 04 95 52 95 00
capa@ca-ajaccien.fr

www.ca-ajaccien.fr